



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois et le 4 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Alexandre FAUGE, Marie-France CURTAUD, Jean-Paul PERRIAT, Christian FAUGES, Christophe SERENO, Alexis COLLIOT, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER, Nathalie GIOVANNACCI.

ABSENT(E) Excusé(e) : Olivier MAILLARD donne pouvoir à Romuald ROY.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Axelle ROUSSEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023.

Le compte rendu de la séance du 6 juin 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2023.

2 – DÉLIBÉRATION : AVENANT A LA CONVENTION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU LAC D'AIGUEBELETTE (CSAEL) POUR MODIFIER LA PARTICIPATION FINANCIERE 2023 DE LA COMMUNE A L'ACCUEIL DES ENFANTS DE NANCES.

DCM20230701

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération DCM20230202 du 7 mars 2022 précisant la participation financière de la commune à hauteur de 4 € par jour et par enfant, à l'accueil des enfants domiciliés sur Nances.

Il informe que, pour faire face à la hausse des coûts, l'AEL sollicite une augmentation de la participation journalière de 2 € par enfant et par jour, à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette augmentation de la participation communale permettrait de limiter la hausse des coûts pour les familles, en précisant que le comité de concertation CCLA/AEL, réuni le 30 mars 2023, a émis un avis favorable à cette augmentation.

M. le Maire propose d'augmenter la participation de 4 € à 6 € et sollicite l'autorisation de signer l'avenant, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **ACCEPTE** de verser une participation de 6 € par jour et par enfant, domicilié sur la Commune, fréquentant le CSAEL organisé par le Centre Socioculturel AEL, à compter du 1^{er} septembre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant du 6 juin 2023 à la convention établie le 12 janvier 2023.

Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

3 – DÉLIBÉRATION : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'APPARTEMENT AUX BELLEMINS POUR L'ACCUEIL ESTIVAL DES GENDARMES.

DCM20230702

Monsieur le Maire précise que les gendarmes ont intégré l'appartement aux Bellemins depuis le 24 juin 2023 et seront présents jusqu'au 31 août 2023.

Il donne lecture également des diverses modalités de la convention, annexée à la présente délibération, établie avec la CCLA concernant cette mise à disposition (entretien, montant loyer...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les diverses modalités de la convention signée avec la CCLA concernant la mise à disposition de l'appartement aux Bellemins pour l'accueil des gendarmes.

Présents 10 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

4 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

Exposé du maire :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au maire. Dans ce cadre, le maire a pris des décisions en vertu de la délibération du 26 mai 2020 dont il rend compte au conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions du maire depuis le 6 juin 2023.

- Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que lui a consenties le conseil municipal à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre compte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,

Le conseil municipal :

PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

| Décisions prises pour présentation en Conseil Municipal du 4 juillet 2023 | | | | |
|--|------------|--------------------------------|-------------|--------------|
| Nature de la décision | Date | Société/organisme/propriétaire | Montant TTC | Décision |
| Travaux patrimoniaux 2023 (infrastructure et maintenance) | 16/06/2023 | ONF | 2 875,71 € | Devis validé |
| Travaux patrimoniaux 2023 accueil) | 16/06/2023 | ONF | 1 219,33 € | Devis validé |
| Fauchage RD41 et routes communales | 04/07/2023 | Franck Gallay à Novalaise | 672,00 € | Devis validé |
| Vérification Poteaux Incendie | 04/07/2023 | Alp Incendie à La Ravoire | 1 219,33 € | Devis validé |

5 – RETOUR DU TRAVAIL DES COMMISSIONS :

Commission voirie :

La commission a fait le tour de la commune en vue de la visite du jury le 18/07 pour le label 4 fleurs. Une liste des travaux à effectuer avant la visite a été établie (désherbage, coupe de haies, plantations, arrosage...)

Commission bâtiment :

Une réunion est prévue le 25 juillet à 18h30.

Commission urbanisme à la CCLA :

Marie-France Curtaud revient sur sa dernière réunion urbanisme à la CCLA. Il a été évoqué la sécurisation des ruines du château de Montbel (col de la Crusille).

Elle précise également que concernant les biens vacants et sans maître de la commune, un avis de la CCID est obligatoire. Il conviendra de réunir cette commission communale à l'automne.

Commission au social à la CCLA :

Armelle Balzer a participé à un COPIL jeunesse le 07/06. Plusieurs acteurs étaient présents : le département, la CAF, la sauvegarde de l'enfance, la Mission Locale Jeunes, l'AEL. De nombreux points ont été évoqués, notamment le contrat territorial jeunesse signé pour 5 ans.

Un 2^{ème} animateur jeunesse va être embauché à l'AEL.

Il est précisé également que la mission locale tient une permanence à Novalaise tous les mardis.

La création du nouveau pôle social à Novalaise permettra également l'ouverture d'un « local » pour les jeunes.

Commission culture à la CCLA :

Nathalie Giovannacci nous fait part d'un futur événement « En avant le printemps » qui aura lieu à au printemps 2024.

Les communes des 3 communautés de commune (Aiguebelette, Yenne et St Genix) ont été sollicitées pour savoir laquelle pourrait accueillir cet événement (entre 500 et 1000 personnes)

Une rencontre avec le conseil citoyen a également eu lieu : il a fait le point sur les attentes des habitants du secteur au niveau culturel. Il est ressorti de l'enquête un manque d'activités hors période estivale/touristique, et aussi l'absence de lieux de regroupement pour les jeunes.

Commission déchets à la CCLA :

Alexandre Fauge précise que les travaux concernant la plateforme de déchets verts zone du Goutier (à côté le bâtiment technique de la CCLA) ont commencés. Elle devrait être opérationnelle courant septembre.

Une zone de réemploi à la déchetterie va être créée.

La collecte des ordures ménagères pour les bacs individuels n'aura plus lieu à compter du 1^{er} novembre 2023. Les personnes devront rendre leur bac à la CCLA et auront une clé pour les bacs collectifs.

6 – DIVERS :

1 / Questions diverses.

Néant.

2 / Infos :

A/ Urbanisme

PC 07318423N1002 – M. Timothée : construction d'un garage – route des Miqualon

B/ Les travaux d'enfouissement secteur Gollets/Serraz ont commencé. L'entreprise VTM a demandé un emplacement pour stocker les matériaux.

C/ Un arbre est tombé vers le cimetière, le propriétaire de l'arbre a fait le nécessaire pour dégager l'accès qui était complètement bloqué. Le cyprès ainsi que le mur à l'entrée du cimetière ont été abîmés.

D/ Monsieur le Maire et l'Area ont rencontré un grapheur afin d'établir un devis pour « peindre » les 8 piliers du pont de l'autoroute. Compte tenu du prix élevé, Monsieur le maire va faire le point avec l'Area.

E/ Christian Fauges nous fait part d'un rapport du conseil départemental concernant l'adoption d'un budget supplémentaire de 60M€ sur 10 ans pour un « Plan vélo ». L'avant pays savoyard est concerné par la création d'un nouveau tronçon de voie verte entre le tunnel du chat et Yenne, le long de la RD 1504, mais également par le tracé voie verte Novalaise-Lépin-le-lac.

F/ Repas des aînés 2024 : afin d'organiser au mieux ce repas de fin d'année, la commission accompagnement des aînés se réunira début septembre pour faire le point.

G/ Monsieur le Maire précise que le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Nathalie Giovannacci se propose d'être le coordonnateur communal. Un agent recenseur devra être embauché.

H/ Alexis Colliot précise que les abords du réservoir de la Côte ne sont pas entretenus. La secrétaire de mairie va faire un mail au SIAEP pour qu'il puisse intervenir rapidement.

I/ Nancestival aura lieu le 22/07. Une réunion de préparation aura lieu le 10/07.
Un retour sur la fête des parents, fête de la musique et fête du village a été fait. Ces manifestations se sont bien déroulées et il y a eu beaucoup de retours positifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38.

Alexandre FAUGE,
Maire.



Axelle ROUSSEL,
Secrétaire de séance.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr

